

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

**SEANCE DU 15 AVRIL 2022**

Le Maire de la commune de SEYCHES certifie avoir convoqué le Conseil Municipal pour le 15 avril 2022 à 20 heures 00.

A SEYCHES, le 08 avril 2022  
Le Maire,

---

L'an deux mil vingt-deux, le 15 avril à 20 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de SEYCHES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie dans la salle du Conseil Municipal. La séance a été publique.

Etaient présents : M VIGO Emmanuel, M BALSAC Olivier, M ROYER Jean-Baptiste , M BOUTELIER Jean Alain , M FAURE Ludovic, Mme LAFONT Marie-Christine, M COSTALONGA Hervé, Mme LE FORT Erika, Mme DELSOL Vanessa, Mme VARAGO Sandrine, Mme MAGES Séverine, M DEON Fabien .

Etaient absents : Mme SERRES Aurélie, Mme CORBEL Graziella, Mme BRIAUD Laetitia  
Etaient excusés : Mme SERRES Aurélie, Mme CORBEL Graziella

Pouvoir : Mme SERRES Aurélie a donné pouvoir à Mme LE FORT Erika  
Mme CORBEL Graziella a donné pouvoir à Mme VARAGO Sandrine

Monsieur ROYER Jean-Baptiste et Mme LE FORT Erika ont été élus secrétaire de séance.

Le président a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

**DELIBERATION N°1 DU 15 AVRIL 2022  
VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M BALSAC 1<sup>er</sup> adjoint, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

**Investissement**

Dépenses	Prévus :	<b>663 794.66</b>
	Réalisé :	<b>246 954.71</b>
	Reste à réaliser :	<b>327 587.95</b>
Recettes	Prévus :	<b>663 794.66</b>
	Réalisé :	<b>261 474.79</b>
	Reste à réaliser :	<b>0</b>

**Fonctionnement**

Dépenses	Prévus :	<b>1 312 345.33</b>
	Réalisé :	<b>739 133.35</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>
Recettes	Prévus :	<b>1 312 345.33</b>
	Réalisé :	<b>1 340 835.68</b>
	Reste à réaliser :	<b>0,00</b>

**Résultat de clôture de l'exercice**

Investissement :	<b>14 520.08</b>
Fonctionnement :	<b>601 702.33</b>
Résultat global :	<b>616 222.41</b>

Le Maire s'étant retiré lors du vote le conseil municipal, après en avoir délibéré approuve et vote le compte administratif 2021

Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

**Délibération N°2 du 15 AVRIL 2021  
EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2021  
COMMUNE**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par le Comptable à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif.

**vu le rapport de M.Le Maire,  
Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion du trésorier, après en avoir examiné  
les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice

Pour 14  
Contre 0  
Abstention

**DELIBERATION N°3 DU 15 AVRIL 2021  
AFFECTATION DES RESULTATS 2021**

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

**Statuant** sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2020

**Constatant** que le compte administratif fait apparaître :

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

- un excédent de fonctionnement de :	<b>135 779.00</b>
- un excédent reporté de :	<b>465 923.33</b>
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	<b>601 702.33</b>
- un excédent d'investissement de :	<b>14 520.08</b>
- un déficit des restes à réaliser de :	<b>327 587.95</b>
Soit un besoin de financement de :	<b>313 067.87</b>

**DÉCIDE** d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2020 comme suit :

Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2020 : EXCÉDENT	<b>601 702.33</b>
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	<b>313 067.87</b>
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	<b>288 634.46</b>
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : excédent	<b>14 520.08</b>

**DELIBERATION N°4 DU 15 AVRIL 2022  
VOTE DES TAXES**

Après lecture de l'imprimé n ° 1259 intitulé « Etat de notification des taux d'imposition de 2022 des taxes directes locales »,

Le Conseil Municipal,

Ouï Monsieur le Maire en son exposé,

décide le vote des taxes directes locales comme suit :

Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

<b>TAXES</b>	<b>TAUX (%)</b>	<b>PRODUIT CORRESPONDANT (euro)</b>
Taxe foncière bâti	48.07	425 564
Taxe foncière non bâti	68.49	58 490

**DELIBERATION N°5 DU 15 AVRIL 2022  
VOTE DU BUDGET 2022  
COMMUNE**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Mr VIGO Emmanuel, vote le Budget Primitif de l'exercice 2022 :

**INVESTISSEMENT**

Dépenses 1 245 386.86 dont 327 587.95 de RAR  
Recettes 1 245 383.86

**FONCTIONNEMENT**

Dépenses 1 111 898.53  
Recettes 1 111 898.53

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 245 386.86 dont 327 587.95 de RAR  
Recettes : 1 245 386.86

Fonctionnement

Dépenses : 1 111 898.53  
Recettes : 1 111 898.53

Pour 14  
Contre 0  
Abstention 0

COMMUNE DE SEYCHES

(Lot et Garonne)

**DELIBERATION N°6 DU 15 AVRIL 2022  
CREATION D'UNE VOIE NOUVELLE ENTRE LA DEPARTEMENTALE RD933 ET LA  
RUE DES ECOLES A SEYCHES**

Monsieur le Maire rappelle à son conseil municipal qu'une voie nouvelle d'intérêt communautaire va être réalisée entre la route départementale 933 et la rue des écoles . celle-ci viendra en remplacement de l'ancienne voie, qui coupait en son milieu la cour de l'école et qui a été fermée, afin de desservir et de faciliter l'accès à l'école, mais aussi le parking de la pharmacie, le futur cabinet de soins et l'étude notariale.

VGA dans le cadre de sa compétence voirie est maître d'ouvrage de cette voirie. A ce titre VGA finance la totalité du montant des travaux, dont l'estimation s'élève à 101 000€HT.  
Conformément aux dispositions de l'intérêt communautaire de VGA, la commune devra apporter un fonds de concours correspondant à 50% du reste à charge du montant HT de l'opération.

Ce fonds de concours d'un montant estimatif de 50 500€ HT sera appelé à la réception des travaux et recalculé au vu du montant réel des travaux.

Le conseil municipal valide à 14 voix pour, 0 contre ; 0 abstention

- valide la création de cette voie nouvelle
- accepte d'apporter un fonds de concours de 50% du reste à charge du montant HT soit un montant estimatif de 50500€ HT
- précise que les crédits sont inscrits sur le budget 2022
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette délibération

The image shows a collection of approximately 14 handwritten signatures, some in black ink and some in blue ink, arranged in a loose grid. These signatures represent the council members who voted in favor of the deliberation. The signatures are stylized and vary in complexity, with some being more legible than others.